



Changement de statu de étudiant à salarié sans diplome français

Par **MBS86**, le **28/07/2011** à **16:47**

Bonjour a tous,

J'ai vraiment besoin d'aide urgent, je vous remercie d'avance.

Je suis un étudiant étranger, je suis venu en france dans le cadre d'un échange universitaire 'erasmus'pour la dernière année M2 entre mon université et l'université française.

J'ai trouvé un CDI de 2400 euro/mois et je veux faire le changement de statut de étudiant à salarié sans obtenir un diplome français.

Le problème est le suivant, mon permis de séjour de un an en tant que étudiant s'expire le 01/09/2011 entre temps j'ai fait une inscription en master juste pour renouveler mon permis de séjour étudiant. Actuellement je suis à l'attente de la receipessé pour statut étudiant.

Comment dois-je procéder pour faire le changement de statut ?

Dois-je attendre le receipessé pour étudiant après je ferais la demande de changement de statut ? ou je peux demander déjà tout de suite le changement ?

Je serai très reconnaissant de votre aide.

Merci

Par **Domil**, le **28/07/2011** à **16:49**

Pour faire un changement de statut, il faut soit que votre employeur fasse les démarches en prouvant qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France, soit que votre emploi soit sur la liste des métiers où la situation de l'emploi n'est pas opposable.

Par **MBS86**, le **28/07/2011** à **16:57**

Merci pour votre temps de réponse.

En fait j'ai un permis de séjour étudiant à Paris mais j'aurais pas de diplôme français à la fin.

Mon employeur va tout faire pour prouver mes compétences(rédaction de la lettre).

Donc la question est la suivante:

Après avoir signé le CDI avec mon employeur, quand je dois déposer la demande de changement de statut ?

Ya t-il des soucis pour les personnes (BAC+5) de faire le changement de statut sans diplôme français ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **28/07/2011** à **17:00**

Vous ne comprenez, diplôme ou non, c'est la même procédure. L'employeur doit prouver qu'il n'a pas trouvé une personne autorisée à travailler en France et que le salaire qu'il propose est le même que si vous n'étiez pas un immigré interdit de travailler à temps plein.

Par **MBS86**, le **28/07/2011** à **17:05**

Merci.

Pour déposer la demande de changement de statut, je dois attendre que je reçois mon receipessé étudiant, ou je peux le déposer déjà tout de suite ?

Par **Domil**, le **28/07/2011** à **17:55**

Si vous leur dites que votre demande de renouvellement étudiant c'est juste pour pouvoir travailler à temps complet et abandonner vos études, vous risquez de n'avoir ni l'un ni l'autre.

Evidemment avant d'avoir une carte de séjour "salarié", il vous est interdit de travailler dans le CDI que vous avez trouvé.

Par **Crak**, le **27/09/2011** à **17:20**

Salut MBS86.

As tu une reponse concernant la question : Changement de statut sans diplome francais?

Merci d'avance

Par **afef**, le **01/03/2012** à **17:26**

Bonjour a tous,

J'ai presque le même problème.

Je suis un étudiant étranger, je suis venu en France en 2010 pour avoir un diplôme master.

En Avril dernier, J'ai trouvé un CDI très intéressant, j'ai fait une demande de changement de statut de étudiant à salarié sans obtenir un diplôme français. et j'ai arrêter mes cours.(j'ai déjà un diplôme "licence tunisien")

Après 11 mois du traitement de mon dossier , je viens de recevoir un recommandé de la service de main d'oeuvre étranger , il demande un diplôme obtenu en France O.o .

Voila ...donc ma question :Qu'est ce que il faut que je fasse??? Est ce qu'il y'a un nouveau loi qui interdit le changement de statut pour les non diplômés français??

Je serai très reconnaissant de votre aide.

Merci

Par **didier16000**, le **21/04/2013** à **21:13**

salut Mon frere,
est ce que t'as de nouvelles sur ton changement de statut??
merci et bonne chance

Par **CCrrr**, le **18/11/2015** à **18:30**

Bonjour à tous,

Pour faire un changement de statut il faudrait un diplôme français.

Même si vous avez fait une année d'échange Erasmus vous nous pourrez pas faire un changement de statut avec le diplôme étranger.

Par contre vous pourrez faire une introduction d'un salarié étranger.

Bon chance

Par **hrh**, le **30/05/2016** à **23:29**

je suis en échange cette année, j'aimerais savoir qu'il est m'a chance d'obtenir un changement de statu à salarié si mon employeur me propose un CDI? sachant que mon diplôme d'ingénieur d'état Marocain sera délivrer vers le mois de septembre.

Par **Géraud**, le **07/10/2016** à **16:43**

Bonjour Hrh, je suis dans le même cas que vous et je viens d'obtenir un refus à la DIRECTTE de Toulouse pour cause de diplôme non français. Aviez vous pu obtenir votre changement de status?

Par **najla**, le **01/09/2017** à **10:13**

Bonjour Géraud ,
ils t'ont demandé ton diplôme français avant de te refuser ?

Par **Géraud**, le **01/09/2017** à **10:28**

Bonjour Najla,

Toutes mes connaissances dans la même situation (au total 5) ont été refusé comme moi cette année (On était à Lille et à Toulouse, je sais pas pour les autres villes).

Ils n'acceptent plus l'attestation de réussite mais exigent le diplôme français proprement dit et ont même contacté les écoles pour demander si on aura ou non le diplôme français.

Finalement je suis retourné chez moi et mon entreprise a fait la procédure d'introduction de salarié étranger qui a pris un peu moins de deux mois (et qui finalement était exactement la même chose qu'un changement de statut sauf qu'on doit avoir quitter le territoire) et depuis je travaille sans problème pour l'instant.

J'espère vous avoir apporté des éléments de réponse.
Bon courage

Par **najla**, le **01/09/2017** à **10:31**

Merci Géraud , je suis contente pour toi .

Par **Géraud**, le **01/09/2017** à **10:53**

Je vous en prie.

Par **doudi123**, le **10/12/2017** à **23:58**

bonjour

Par **doudi123**, le **11/12/2017** à **00:07**

au fait je viens vers vous pour ce sujet je pense pas que la dirreccte refuserai de donner des titres salariés pour les non diplômés car la preuve est que y'a énormément de gens en france qui savent meme pas lire et ecrire un mot en français et ils ont des titres de sejour et j'en connais des gens dans ce cas qui ont obtenus leurs titre de sejour donc tout ca c'est une histoire de chance car meme des gens qui sont diplômés peuvent eventuellement etre refusé

Par **amin158**, le **12/02/2018** à **21:13**

Bonsoir

Géraud svp pour la procédure d'introduction d'un salarié étranger il faut obligatoirement quitté la France même si j'ai un TDS étudiant est encore valable pour 7 mois ou je peut rester et retourne à mon pays seulement après la réponse

Par **youya**, le **22/03/2018** à **01:14**

bonjour s'il vous plait, je voulais savoir si avec un CCA (certificat de membre d'équipage de cabine = formation pour devenir hôtesse de l'air ou steward) c'est possible de changer le statut d'un étudiant a un salarié sachant qu'il s'agit d'une formation de 3 mois ?

Par **Lak**, le **26/04/2018** à **03:29**

Bonjour

Même avec les certificats du centre enric naric,on pourra pas faire un changement de statu ??

Par **nazim33**, le **21/05/2018** à **20:42**

????????? Reponse svp

Par **Ltfa**, le **13/07/2018** à **00:12**

Bonjour, j'ai signée un contrat cdi avec un statut étudiant qui expire en septembre, et je ne pense pas que je vais avoir un diplôme français, le fait de se marier avec un français prochainement va résoudre situation ?
Merci.

Par **tomas00**, le **13/07/2018** à **04:49**

vous devriez demander l'avis d'experts dans le domaine

Par **Jouda**, le **22/08/2018** à **11:05**

Bonjour,
Qq a réussi finalement à faire le changement de statut sans diplôme français ?
Merci

Par **Azi1**, le **04/02/2019** à **22:21**

Bonjour je suis ingénieur bac + 5 , je suis venu en France pour un master spécialisé. J'ai trouvé un CDI au lieu d'un stage lecole ma donné l'autorisation de valider mon diplôme avec est ce que je peux faire un changement de statut avec certificats du centre ENIC NARIC de mon diplôme obtenu au Maroc
Merci beaucoup

Par **Youcef_300**, le **14/03/2019** à **00:51**

Je suis dans la même situation, Est ce que c'est possible de faire un changement de statut avec un attestation de l'ENIC-NARIC ?
merci

Par **Yaye**, le **05/04/2019** à **22:14**

Bonjour ,

Je suis diplômée d'un Master 2 Audit et contrôle de gestion (c'est un diplôme français mais je les fais au maroc dans une école qui était délocalisé) donc J'ai un titre de séjour étudiant et je viens de obtenir un CDI pour un poste de comptable fournisseur sachant que j'ai pas de diplôme en comptabilité cela risque de poser des problèmes ?

Et pour le poste en CDI c'est un niveau Bac+2 ou Bac +3 dans le domaine

Cela pausserait t'il un problème au niveau de la DIRECCTE?

Merci de votre retour

Par **CV225**, le **10/09/2019** à **23:10**

Bonjour,

Des retours??????

Je suis dans la même situation!

Par **ZEE2267**, le **24/06/2020** à **11:10**

Bonjour,

Des retours sur un changement de statut sans Master obtenu en France?car j'ai un master français que j'ai obtenu au Maroc en formation délocalisée et je suis venue en France pour préparer un concours.

En effet, c'est un concours que je peux passer sans faire d'études car j'ai déjà un Master, donc même si je suis en CDI je pourrai le passer.

Je ne sais pas si cela pourra poser problème pour mon changement de statut.

Merci

Par **Dsk**, le **05/01/2021** à **18:34**

Bonjour je suis dans le même cas je refais un master ici en France mais j'ai un master eu hors Europe comme faire j'ai des CDI qu'on me propose et j'ai peur de signer car j'ai pas encore de diplôme français je suis un ingénieur en informatique qui refait un master.